**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX**

*La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation*

Je soussigné(e),

Nom : ABOUELHAK

Prénom : SALAH EDDINE

Date et lieu de naissance : 01/07/1984 à CASABLANCA MAROC

Domicile : 10 GRANDE RUE

60310 AMY

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint ~~Monsieur ou~~ Madame [1] SATIR AICHA, avec lequel / laquelle [1] je me suis marié(e) sans contrat de mariage [2] ~~ou bien avec un contrat de mariage~~ qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Compiègne

Le 21/02/2024

Signature de la personne immatriculée :



[1] Rayer les mentions inutiles

[2] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

**Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce**

*Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007*

**Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)**